

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2023	Envoyé en préfecture le 22/09/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	07	Reçu en préfecture le 22/09/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	093	Publié le
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	1.1.8	ID : 032-213202088-20230918-2023SEPT18_420-DE
			marchés publics marchés passés selon une procédure adaptée

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

13

Séance Publique ordinaire du **18 septembre 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, à 19H, le dix-huit septembre *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 8 septembre 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COUDERC
M. Loïc DÉANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
Mme Patricia MARROCQ
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Sylvie COUDERC à Mme Sylvie ACHÉ
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mme Patricia MARROCQ à M. Julien PELLICER
Mme Claire TRAMOND à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBATTO

Objet : Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art sur la Commune de Lectoure – Projet Art et Environnement – Dévolution des marchés

RAPPORTEUR : Christiane PREVITALI, Adjoint au Maire chargée de la voirie, des travaux et des cimetières

Madame l'adjointe au Maire rappelle à l'assemblée
date du 28 novembre 2022, le conseil municipal a :

- validé l'avant-projet détaillé de cette opération,
- approuvé le montant prévisionnel de 376 490 € HT, non compris une partie de la réfection des remparts et des murets, de l'ancienne bergerie et de l'aménagement des sanitaires, pris en charge par les services Techniques,
- et approuvé le lancement des travaux,

selon le plan de financement prévisionnel établi comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	HT	DETR	DRAC	LEADER	MAIRIE	TOTAL COFINANCE- MENTS
Étude œuvre art	8 000		8 000			8 000
Œuvre art	80 000		34 000	30 000	16 000	64 000
MOE + Travaux	288 490	86 547		120 000	81 943	206 547
TOTAL	376 490	86 547	42 000	150 000	97 943	278 547
					26%	74%

Depuis, le maître d'œuvre ayant réalisé les études préalables, une consultation a été lancée avec une date limite de réception des offres le 30/06/2023.

Les critères de jugement des offres étaient de 60% pour la valeur technique et 40% pour le prix.

4 offres ont été reçues pour le lot 1- VRD, et 2 offres pour le lot 2 - Espaces Verts.

Après analyse et présentation en commission MAPA le 1^{er} août, Madame l'adjointe propose de confier, conformément à l'avis de la commission :

- le lot 1 – VRD à l'entreprise Carrère-TPG pour un montant HT de 139 792 €
- le lot 2 – Espaces Verts à l'entreprise So Paysage pour un montant HT de 80 049,10 € et 7 500 € de PSE pour l'arrosage automatique en gouttes à gouttes

Ces offres s'inscrivent dans l'enveloppe prévisionnelle du cout d'opération.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide, conformément à l'avis de la commission MAPA, d'attribuer :

- le lot 1 – VRD à l'entreprise Carrère -TPG pour un montant HT de 139 792 €
- le lot 2 – Espaces Verts à l'entreprise So Paysage pour un montant HT de 80 049,10 € et 7 500 € de PSE pour l'arrosage automatique en gouttes à gouttes

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,

Frank GOBATTO



Le Maire,

Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 22 SEP. 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 22 SEP. 2023